Contrat de Ville du Moule
2020 - 2022

APPEL À PROJETS 2021

NOTE DE CADRAGE

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DU MOULE

Le bourg et champ-grillé 2

DATE DE DEBUT: 07/01/2021

DATE LIMITE DE DÉPÔT: 14/02/2021

MOULE

PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

CONTRAT DE VILLE LE MOULE

Sommaire

1 – Contexte

2 – Les associations au cœur du Contrat de ville

3 - La démarche de l'Appel à Projet

4 – Les orientations et axes prioritaires de l'appel à Projet 2021

5 – Déroulement de la procédure d'Appel à Projet 2021

Orienté en direction des quartiers défavorisés et de leurs habitants, le Contrat de ville est conduit de manière conjointe par les collectivités territoriales et l'Etat. Il vise à améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des habitants des quartiers défavorisés afin de réduire ainsi les inégalités sociales et les écarts de développement entre les quartiers et les territoires.

Au sein de la ville du Moule, **les quartiers du Bourg et de Champ-Grillé 2 ont été identifiés comme « quartiers prioritaires »**.

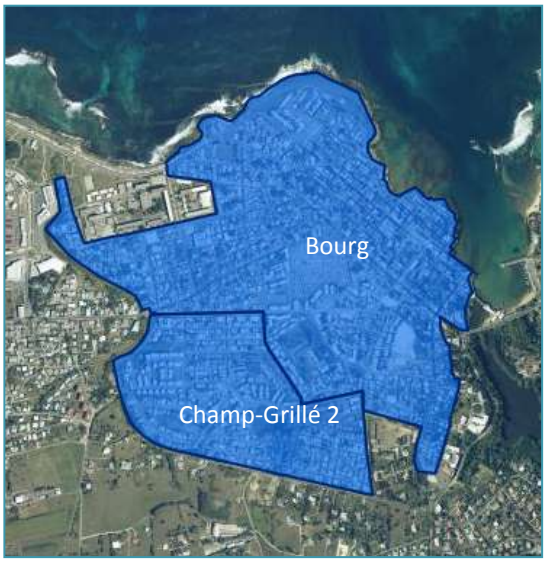

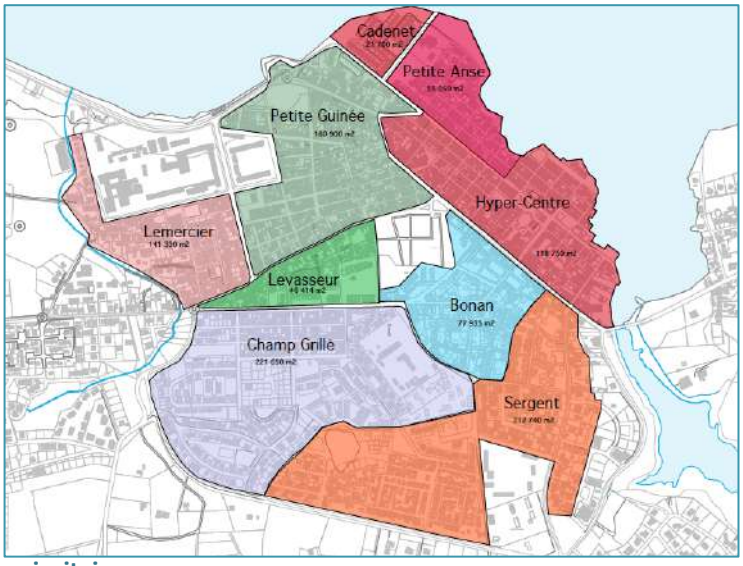

Quartiers prioritaires du Moule au sens de la géographie prioritaire

C'est pourquoi, depuis avril 2015, la commune du Moule est inscrite dans une démarche de Contrat de Ville, basé sur trois piliers:

L'emploi et le développement économique

La cohésion sociale

Le cadre de vie et le renouvellement urbain

Autour d'elle 17 partenaires (l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'Allocations familiales, l'Agence Régionale de Santé, le Pôle Emploi, les bailleurs sociaux, la Chambre de Commerce et D'Industrie, etc.).

ENJEU POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Améliorer le cadre de vie, renforcer la cohésion sociale et booster l'emploi sur les quartiers prioritaires

ENJEU POUR LA COMMUNE DU MOULE

Affirmer le statut des quartiers prioritaires comme centre urbain de la commune du Moule

ENJEU POUR LE NORD ET LE SUD EST GRANDE-TERRE

Développer l'attractivité de la communauté d'agglomération en confortant le statut du Moule comme centre urbain du Nord et du Sud Est Grande-Terre.

BILANS DES ACTIONS ASSOCIATIONS DE 2016 À 2020

Depuis **2016 jusqu'à 2020**,

77 actions

portées par les associations relevaient des appels à projet.

ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS de 2016 à 2020	
77 actions au total sont portées par les associations	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :	9 actions
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN:	2 actions
COHESION SOCIALE :	66 actions

RÉALISATION DU VILLAGE DES ASSOCIATIONS

Chaque année les associations sont valorisées à travers le:

Village des Associations

- Avec l'association « **Dys de Cœur** »

https://youtu.be/GjruLcEEYWk

- Avec l'association « **Eclats de quartier** »

https://youtu.be/PhLPH9g3TRU

- Avec l'association « **Taekwondo club** »

https://youtu.be/tAcQDwDRXVw

Exemples d'actions réalisées | **Cohésion sociale**

Association Explosion'V

Année de réalisation: 2018
Nom de l'action : Yé jodi, sanglé pou démen
Objectif de l'action:

- Mobiliser les jeunes des quartiers de Bonan, Vassor, Sergent à travers la réalisation d'un spectacle alliant traditions anciennes et modernité.
- Créer du lien intergénérationnel

Voir la vidéo: https://youtu.be/PuP7abtRWkY

Association PrepaSub et le ALSH

Année de réalisation: 2019/2020
Nom de l'action : Archéologie sous-marine -
Objectif de l'action:

- Initier les jeunes à la pratique de la plongée sous-marine

Voir la vidéo: https://youtu.be/VXxFGhLcPsE

Exemples d'interview d'associations

Association Laliwondaj a ti moun

Programme du Contrat de ville: Programme de Réussite Educative (PRE)
Publics phares: en difficulté, enfants en décrochage scolaire
Objectif de l'action:

- Permettre aux enfants de se détendre et d'avoir des loisirs
- Inculquer aux enfants le goût de l'apprentissage

Voir la vidéo: https://youtu.be/KJsvkbo0WFA

Association CEFRIM

CEFRIM: école de musique en ville du Moule
Objectif de l'école de musique:

- Accueil de jeunes enfants dès 3 ans, des périscolaires, des enfants en centres de loisirs, des adultes pour l'apprentissage d'instruments de musique, de chants, de danses, etc (ex: gwo ka, mayolé,etc)

Niveaux de formation proposés:

- Pôle spécialisé pour les enfants
- Pôle spécialisé pour les adultes

Voir la vidéo: https://youtu.be/X7P4kGWK5fE

LE CONTRAT DE VILLE DU MOULE C'EST AUSSI…

DES FORMATIONS…

Formation des personnes âgées à la création d'un compte AMELI

https://www.youtube.com/watch?v=YVFlUXLdZpw

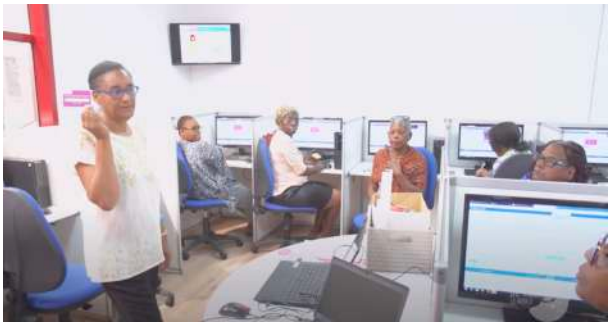

DES RÉUNIONS DE QUARTIERS AVEC LES HABITANTS…

Intégrer les habitants des quartiers prioritaires à la co-construction de projets:
Ex: réalisation du centre de développement humain de Vassor

https://www.youtube.com/watch?v=Fegkw3EoLTM

DES RENCONTRES…

Avec l'action « **Kont an vwazinaj** » destinée à promouvoir les pratiques culturelles et historiques d'antan à travers les contes

https://www.youtube.com/watch?v=7ihiOkEa_kU

Par conséquent les « Associations » sont le « pilier » du Contrat de ville.

Elles doivent poursuivre leur investissement et faire perdurer les actions portées par leur mobilisation.

La démarche d'Appel à Projet, telle que menée dans le cadre du Contrat de Ville est une démarche récente sur le territoire moulien. Elle vise à accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre d'actions visant le renforcement de la qualité de vie des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Chaque année la commune reconduit son Appel à Projet et présente des thématiques qui répondent à la fois aux exigences, ambitions et objectifs de l'année concernée.

Annuellement deux types d'actions sont déclinées au sein du Contrat de ville:

- Actions conduites par la commune du Moule et ses partenaires
- Actions conduites par les associations dans le cadre de l'appel à projet

DÉCLINAISON ANNUELLE DU CONTRAT DE VILLE

Programmation annuelle	Appel à projet annuel
Actions portées par la ville du Moule et les partenaires du contrat de ville	*Actions portées par le monde associatif désirant œuvrer pour les quartiers prioritaires du Moule*

Récemment survenue, la crise sanitaire du COVID-19 s'est accompagnée d'une crise sociale et économique entrainant une précarité au sein des quartiers prioritaires de la ville du Moule. Pour cette année, l'appel à projet 2021 s'inscrit dans la continuité de la logique de prévention de la précarité déjà existante et inhérente aux effets de la crise. Afin d'apporter une réponse à cette dernière, bons nombres des actions proposées devront s'inscrire dans cette logique. **Pour cette année 2021, les associations sont invitées à présenter autant que faire se peut des actions pluriannuelles (sur 2021/2022).**

AXES PRIORITAIRES DE L'APPEL À PROJET 2021 PAR PILIERS

Pilier « Développement économique et emploi »	• Développement des pratiques de solidarité de proximité (valorisation de l'Economie Sociale et Solidaire) • Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi • Mise en œuvre de chantiers-insertion et écoles • Accent sur la transition numérique (fracture numérique)
Pilier « Cohésion sociale »	• Structuration du temps social de la jeunesse des Quartiers prioritaires • Prise en compte du lien intergénérationnel • Mise en valeur du potentiel des associations • Mise en avant de la logique de prévention au sein des quartiers • Accent sur la transition numérique (scolaire, intergénérationnelle, etc)
Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »	• Accompagnement des initiatives populaires d'aménagement de l'espace public • Opérations d'embellissement des quartiers (ravalement de façades, curetage des dents creuses, etc) •Accent sur la transition numérique (espaces publics connectés)

Les publics concernés **(Les projets présentés devront prendre en compte les spécificités du public cible et les impacts dus à la crise)**

La crise sanitaire du COVID-19 a contribué à accentuer les inégalités sociales. Depuis la sortie du confinement, on constate un nombre croissant de personnes qui peinent à s'en sortir financièrement et dont les difficultés sociales déjà existantes sont davantage accentuées. Face à l'urgence sociale et économique imposée, l'appel à projet 2021 sera orienté vers les publics suivants:

- Les jeunes à travers un accompagnement scolaire (dont la plupart ont été soumis à un manque de continuité pédagogique due à la crise)
- Les personnes socialement et économiquement fragiles (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité, etc)
- Les personnes éloignées de l'emploi

4 Les orientations et axes prioritaires de l'Appel à Projet 2021

Compte-tenu des impacts de la crise sanitaire du COVID-19, les orientations de l'Appel à Projet 2021 s'organiseront autour des piliers suivants :

- **Le pilier Développement économique et emploi (accent sur l'Economie Sociale et Solidaire et les aînés)**
- **Le pilier Cohésion sociale (accent sur le potentiel des associations et les aînés)**
- **Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain (accent sur l'embellissement et les chantiers-écoles/ insertion)**

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Nos quartiers ont des talents et sont accompagnés face aux impacts de la crise sanitaire

Les quartiers prioritaires du Moule sont confrontés à une importante problématique de chômage. Face aux impacts de la crise sanitaire, cette problématique est davantage accentuée. En réponse à ce constat, la ville du Moule souhaite renforcer son intervention en matière de développement économique et d'emploi.

Face à l'urgence économique et sociale, il convient ainsi de proposer des actions priorisant des logiques d'entraide et de solidarité qu'elles soient intergénérationnelles, inter-quartiers ou dans les quartiers prioritaires de la ville.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2021 :

- Développement de l'économie en direction des personnes âgées
- Renforcement de l'insertion par l'activité économique (IAE)
- Renforcement de l'offre d'économie sociale et solidaire (restaurants solidaires, éco-lolos, prêt-à-porter solidaire,)
- Lutte contre la fracture numérique (publics éloignés de l'emploi, entreprises)

PILIER COHESION SOCIALE

Nos quartiers bougent et s'entraident face aux impacts de la crise sanitaire

Objectif principal :

Pour cette année 2021 et compte-tenu des impacts de la crise sanitaire du COVID-19, la ville du Moule souhaite poursuivre son intervention sociale en direction des publics les plus fragiles des quartiers prioritaires: les personnes âgées, les jeunes et la famille. Elle souhaite aussi mettre en avant le potentiel du corps associatif qui la compose.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2021 :

- Soutien scolaire et accompagnement à la réussite éducative des jeunes
- Développement des relations intergénérationnelles sur les quartiers prioritaires
- Mise en valeur du potentiel des associations
- Porter l'accent sur la prévention (**santé publique**, prévention des risques sociaux, etc)
- Lutte contre la fracture numérique (scolaire, intergénérationnelle, etc)

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Nos quartiers s'embellissent et tiennent compte des impacts de la crise du COVID-19 sur l'environnement

Le cadre de vie est l'un des facteurs essentiels au développement social et économique des quartiers prioritaires. C'est un facteur clé du « bien vivre » sur les quartiers, puisqu'il participe au renforcement des relations sociales, au renforcement de l'attractivité de ces deniers ou encore au renforcement du dynamisme économique.

C'est pourquoi la ville du Moule souhaite, pour l'année 2021, renforcer son intervention en matière de cadre de vie en mettant notamment en valeur les initiatives locales et populaires sur les espaces publics. Il s'agit également de favoriser l'émergence, chez les habitants des quartiers prioritaires, d'une prise de conscience de l'importance de préserver, valoriser et respecter leur cadre de vie et de participer à l'embellissement de leurs quartiers.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2021 :

- Accompagnement des initiatives populaires d'aménagement de l'espace public
- Opérations d'embellissement des quartiers (ravalement de façades, curetage des dents creuses, etc)
- Lutte contre la fracture numérique (développer les espaces publics connectés)

Déroulement de la procédure d'Appel à Projet 2021

Vous êtes une association et vous avez un projet en direction des quartiers prioritaires de :
L'hyper-centre, Petite-Anse, Cadenet, Petite-Guinée, Lemercier, Champ-Grillé et Bonan, Vassor, Sergent

Dans les domaines de

COHÉSION SOCIALE
Projets en direction des personnes âgées, jeunes et potentiel des associations

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI
Projets en direction du développement de l'Economie Sociale et Solidaire

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
Projets en direction de l'embellissement des quartiers et de la mise en œuvre de chantiers-école / insertion

POSSIBILITÉ DE BÉNÉFICIER DU SOUTIENT FINANCIER DU CONTRAT DE VILLE

DÉMARCHES À MENER

1. Aller sur le site de la ville
2. Choisir l'onglet **Contrat de ville**
3. Télécharger **l'Appel à projet**

ELABORATION DU PROJET

1 mois élaboration « **projet** » par l'association

Dépôt « **demande de subventions** » sur la plateforme DAUPHIN (CGET)

SÉLECTION DES PROJETS

1. Analyse des projets par l'équipe-projet
2. Sélection des projets retenus
3. Notification aux porteurs de projet

Projets Retenus

Projets Ajournés

Signature de la Convention

Voir prochain appel à projets

TRAVAIL VALIDÉ ET PARTAGÉ PAR LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

Qui peut répondre à cet appel à projets ?

Les projets peuvent être portés par toute structure dont les statuts sont en adéquation avec les finalités du présent appel à projets.

Quelles sont les conditions ?

Les projets proposés doivent répondre prioritairement aux critères suivants et tenir compte des impacts de la crise sanitaire du COVID-19 sur les publics fragilisés:

- S'inscrire dans les objectifs stratégiques du contrat de ville du Moule
- S'inscrire dans les objectifs de l'appel à projets 2021
- S'adresser aux publics des quartiers prioritaires du Moule
- Favoriser la mixité hommes / femmes
- Lutter contre toutes formes de discriminations

Les critères de sélection

Sur la forme :

- **Le dossier doit être complet** (ensemble des pièces à fournir transmises)
- **Le dossier doit être intégralement renseigné**, afin de procéder à l'examen de l'opportunité du projet le dossier doit répondre aux questions suivantes : quoi ? Pourquoi ? Comment ? Quand ? Avec quels moyens ?

Sur le fond :

- Le caractère d'innovation et d'expérimentation du projet.
- La complémentarité et la cohérence du projet par rapport aux actions existantes.
- Les modalités d'association et de participation du public concerné par le projet.
- La qualité du projet au regard de l'adéquation du projet à un diagnostic local, le réalisme et la précision des objectifs du projet, l'adéquation des moyens aux objectifs du projet (les qualifications professionnelles des agents, le rayonnement partenarial, la faisabilité financière…).
- La qualité de l'opérateur au regard de : la réalité de sa vie associative, sa solidité financière.
- La mobilisation et la recherche de moyens de droit commun et d'une capacité d'autofinancement en complémentarité des crédits spécifiques sollicités.
- La pertinence des critères de suivi et d'évaluation du projet au travers d'indicateurs mesurables et quantifiables de suivi et d'évaluation du projet permettant de mesurer les effets et impacts du projet.

Procédure de dépôt des demandes

Vous êtes invités à déposer votre projet à partir de la plateforme de dématérialisation « **DAUPHIN** » à l'adresse suivante:

https://usager-dauphin.cget.gouv.fr.

1 - Pour les nouveaux opérateurs

- **Créez votre compte** (choisir un identifiant et un mot de passe en respectant les règles indiquées) et **renseignez** les données administratives de votre structure ;
- A partir du lien que vous recevrez par mail, **activez votre compte** ;
- **Déposez votre projet** en suivant les étapes indiquées.

2 - Pour les opérateurs connus

- Connectez-vous avec votre mot de passe ainsi que votre identifiant.
- **Déposez votre projet** en suivant les étapes indiquées.

3. Pour les nouveaux opérateurs et les opérateurs connus

Envoyez en exemplaire papier adressé au :

Mairie du Moule
Service Cabinet du Maire
Rue Joffre
97 160 LE MOULE

DÉPOSER SON PROJET: 3 règles à rappeler (IMPÉRATIF pour éviter les difficultés d'instruction):

1. Pour le choix de la **localisation du projet**, c'est obligatoirement "**971 - CV LE MOULE**" ;
2. Pour le **budget prévisionnel du projet**, c'est obligatoirement "**année 2021**" ;
3. L'une des particularités de la plateforme dématérialisée **DAUPHIN** est que si vous ne mentionnez pas dans le budget de l'action **"colonne produit - ligne subvention d'exploitation – État, « la participation de l'ANCT qui sera intitulée "971 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE",**

votre projet n'existera pas sur la plateforme.

Pour se faire, dans la fenêtre de recherche **"colonne produit - ligne subvention d'exploitation - État"**,

1. Tapez "**971**"
2. Sélectionnez dans la liste déroulante "**971 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE**"
3. Ecrire le **montant** de la subvention sollicitée.

Si vous rencontrez des difficultés pour le dépôt de votre projet

Cellule d'accompagnement de l'ANCT PARIS – Pensez au décalage horaire

09.70.81.86.94.

Dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 14/02/2021

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'APPEL À PROJET 2021	
14/02/2021	Date limite de dépôt des dossiers
Semaine du 15/02/2021	Instruction des dossiers par l'équipe projet Contrat de ville (forme et contenu)
Semaine du 01/03/2021	Comité technique (partenaires du contrat de ville) pour choix des projets retenus et ajournés
Semaine du 15/03/ 2021	Comité de pilotage (partenaires du contrat de ville) pour validation des modalités d'accompagnement des projets sélectionnés
Semaine du 15/03/2021	Notification aux porteurs de projets si leur projet a été retenu ou ajourné

Contacts et informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, vous pouvez solliciter les personnes suivantes :

Service Contrat de ville

Jean-Luc ROMANA
Directeur de Cabinet du Maire
Chef de projet Contrat de ville

0590 23 18 01

jlromana61@yahoo.com
jean-luc.romana@mairie-lemoule.fr

Catherine ROUSSEAU
Cabinet du Maire
Secrétariat Contrat de ville

catherine.rousseau@mairie-lemoule.fr

L'ensemble des documents et renseignements relatifs au contrat de ville du Moule et à la procédure de dépôt des demandes peuvent être consultés sur le site internet de la ville du Moule :

www.villedumoule.fr

Nous vous invitons à vous rendre également sur le site internet communal de la ville du Moule pour retrouver l'ensemble des études réalisées, les documents de communication et la méthodologie d'instruction des futurs projets communaux…